



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### bâtiments agricoles

Question écrite n° 30365

#### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les prêts à taux bonifiés accordés pour la construction de bâtiments d'élevage de veaux de boucherie. De nombreux litiges ont été signalés concernant les barèmes fixés par la circulaire du 2 décembre 1997 (DEPSEE/SDEAA - n° 97-7031). L'application de cette dernière est contestée et est différente selon les départements. Le ministère interpellé depuis de longs mois sur ce sujet aurait engagé une réflexion. Il lui demande s'il entend réviser cette circulaire pour mettre fin à tous ces différends.

#### Texte de la réponse

La gestion des prêts à taux bonifiés accordés pour la construction des bâtiments d'élevage de veaux de boucherie a en effet été à l'origine de litiges concernant notamment les barèmes applicables. Conscients de ces difficultés, les services du ministère de l'agriculture et de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (Ofival) se sont rapprochés pour mettre au point une nouvelle circulaire apportant les précisions nécessaires. Cette circulaire devrait être diffusée très prochainement et devait permettre de clarifier la situation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30365

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3034

**Réponse publiée le :** 9 août 1999, page 4821